

## **NDHQ(CARLING) PARKING UPDATE**

Effective 1 July 2020, DND/CAF personnel who do not currently hold a parking pass (SOV or MOV) for NDHQ(Carling), will be authorized to purchase a temporary monthly pass to park at NDHQ(Carling). For personnel not paying the daily rate or in possession of a SOV, or MOV pass, the temporary monthly pass can be acquired at the Red Barn in Building 8. Personnel who had previously parked at the offsite parking lots can also acquire the temporary monthly parking pass to park onsite at NDHQ(Carling). The cost of the pass will be the same as the permanent monthly rate and will be valid for the month of the purchase.

The process for acquiring the temporary monthly pass will be [the following](#):

1. Go to the Red Barn (B8)
2. Ask for the BRP Monthly Parking Pass (\$35.00)
3. Provide the following:
  - a. Full name;
  - b. Position/Unit/L1;
  - c. Forces AND personal email;
  - d. Vehicle
    - i. Make/Model;
    - ii. Colour;
    - iii. License plate number;
4. Pay the monthly parking fee;
5. Get the monthly pass; and
6. Display in vehicle for the appropriate month.

These temporary monthly passes will be available until further notice. Personnel who opted to cancel their NDHQ(Carling) parking pass must re-initiate their pass as directed in previous direction from NDHQ(Carling) Parking Management.

Effective 1 July 2020, all vehicles parked at NDHQ(Carling) must display a valid parking pass (daily, temporary or permanent).

The complete NDHQ(Carling) Parking Policy and Application Forms are available at <http://intranet.mil.ca/en/change/carling-campus.page>, by clicking on the Parking tab.

All queries are to be sent to NDHQ(Carling) Parking Management: [++NDHQ\(Carling\) Parking Management@CFSU\(O\) HQ@Ottawa-Hull](mailto:++NDHQ(Carling) Parking Management@CFSU(O) HQ@Ottawa-Hull).



This message is being sent on behalf of Colonel A.M. Banville, Commandant of the Canadian Forces Support Unit (Ottawa) to all recipients in the National Capital Region (NCR) and as such does not need to be forwarded to anyone within the NCR. Please do not reply as this mailbox is not monitored.

## **MISE À JOUR SUR LE STATIONNEMENT AU QGDN(CARLING)**

En vigueur dès le 1 juillet 2020, les membres du MDN et des FAC qui n'ont pas de laissez-passer de stationnement (VOU ou VOM) du QGDN(Carling) pourront se procurer un laissez-passer de stationnement temporaire mensuel afin de pouvoir se stationner au QGDN(Carling). Pour les individus ne payant pas le tarif journalier ou n'étant pas en possession d'un laissez-passer de stationnement permanent VOU ou VOM, le laissez-passer de stationnement temporaire sera disponible à la « grange rouge » dans le bâtiment 8. Le personnel utilisant les stationnements hors site pourront eux aussi se procurer le laissez-passer temporaire et se stationner sur le site du QGDN(Carling). Le coût du laissez-passer sera le même que celui des laissez-passer permanents et sera valide pour le mois en question.

Le processus à suivre pour se procurer un laissez-passer de stationnement temporaire mensuel est le suivant :

1. Rendez-vous à la « grange rouge » (édifice 8);
2. Demandez un laissez-passer de stationnement mensuel du PRA (35 \$);
3. Fournissez les renseignements suivants :
  - a. Nom complet;
  - b. Poste / Unité / Niveau 1;
  - c. Courriel au travail ET personnel;
  - d. Véhicule;
    - i. Marque et modèle;
    - ii. Couleur;
    - iii. Immatriculation du véhicule;
4. Payez les frais associés au laissez-passer;
5. Recevez le laissez-passer de stationnement mensuel; et
6. Assurez-vous que le laissez-passer de stationnement est visible lorsque le véhicule est stationné.

Le laissez-passer de stationnement temporaire mensuel sera disponible jusqu'à nouvel ordre. Les membres ayant annulé leur laissez-passer de stationnement du QGDN(Carling) doivent réactiver leur laissez-passer conformément au processus décrit dans la directive précédente de l'équipe de gestion du stationnement du QGDN(Carling).

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020, tous les véhicules stationnés au QGDN(Carling) devront afficher en tout temps un laissez-passer de stationnement valide (journalier, temporaire ou permanent) lorsque stationnés sur la propriété.

La politique de stationnement du QGDN(Carling) intégrale et les formulaires de présentation de demande de stationnement se trouvent en ligne à l'adresse suivante : <http://intranet.mil.ca/fr/changement/complexe-carling.page>, en cliquant sur l'onglet Stationnement.

Toute demande de renseignements doit être acheminée à la gestion du stationnement du QGDN(Carling) : [++NDHQ\(Carling\) Parking Management@CFSU\(O\) HQ@Ottawa-Hull](mailto:++NDHQ(Carling) Parking Management@CFSU(O) HQ@Ottawa-Hull).



**Ce message est envoyé au nom du Colonel A.M. Banville, commandant de l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Ottawa), à tous les clients de la région de la capitale nationale (RCN), et par conséquent n'a pas besoin d'être réacheminé au sein de la RCN. Prière de ne pas répondre à ce message puisque cette boîte à lettres n'est pas surveillée.**